

Budget 2006-2007

Budget en bref

Finances

Québec



Budget 2006-2007

Budget en bref

ISBN 2-551-22858-1

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec, 2006

Date de parution : mars 2006

© Gouvernement du Québec, 2006

Budget en bref

LE FONDS DES GÉNÉRATIONS.....	3
INVESTIR DANS NOS PRIORITÉS.....	5
1,3 MILLIARD \$ DE PLUS POUR LA SANTÉ	5
660 MILLIONS \$ DE PLUS POUR L'ÉDUCATION	7
METTRE EN VALEUR NOTRE CULTURE ET NOTRE PATRIMOINE	9
FAIRE PREUVE D'ÉQUITÉ ET DE GÉNÉROSITÉ.....	12
158 MILLIONS \$ POUR LA CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION DE LOGEMENTS SOCIAUX.....	12
UNE RÉDUCTION D'IMPÔT DE 288 MILLIONS \$	14
MISER SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DURABLE	16
925 MILLIONS \$ DE PLUS POUR LA FORÊT.....	16
75 MILLIONS \$ POUR MISER SUR L'INNOVATION.....	19
RÉGIONALISATION ET DÉCENTRALISATION.....	21
SOUTENIR LES RÉGIONS	21
UN NOUVEAU PARTENARIAT FINANCIER AVEC LES MUNICIPALITÉS.....	23
UNE DISCIPLINE BUDGÉTAIRE PAYANTE.....	25
MODERNISER LA GOUVERNANCE.....	26
ANNEXE	29

C'EST AUJOURD'HUI QUE SE DESSINE LE QUÉBEC DE DEMAIN

Le Fonds des générations

- Ramener la dette en deçà de 25 % du PIB d'ici 2025.
- Utiliser principalement les redevances hydrauliques comme source de financement.
- Assurer l'équité entre les générations.

Investir dans nos priorités

- **Santé** : 1,3 milliard \$ de plus; une hausse de 6,3 %.
 - Maintien à domicile des personnes âgées : 54 millions \$ de plus.
- **Éducation** : 660 millions \$ de plus; une hausse de 5,4 %.
 - 100 millions \$ de plus pour accompagner les élèves en difficulté.
- **Culture**
 - Fonds culturel du patrimoine québécois : 200 millions \$ d'investissements sur cinq ans.
 - Musées et écoles de formation artistique : 6 millions \$ en 2006-2007.
- **Jeunesse**
 - Nouvelle stratégie jeunesse : 110 millions \$ sur trois ans.
 - Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique : 500 millions \$ d'investissements sur cinq ans.
- **Conciliation travail-famille**
 - Relâche scolaire : 12 millions \$ sur trois ans pour les services de garde en milieu scolaire.
 - Haltes-garderies communautaires : 3 millions \$ en 2006-2007.

Équité et générosité

- **Logements sociaux** : 158 millions \$
 - Ajout de 1 400 nouveaux logements.
 - Rénovation de logements existants.
- **Action communautaire**
 - Contribution à un fonds de 58 millions \$ pour les entreprises collectives.
- **Philanthropie**
 - Majoration du taux du crédit d'impôt pour certains dons.

Allègement du fardeau fiscal

- 288 millions \$ de réduction d'impôt supplémentaire grâce à l'augmentation de la déduction pour les travailleurs de 500 à 1 000 \$.
- L'écart de fardeau fiscal par rapport à la moyenne canadienne réduit à moins de 1 milliard \$.
- Réduction du taux d'imposition de 8,5 % à 8,0 % pour les PME.

Développement économique et durable

- **Forêts** : 925 millions \$ de plus.
- **Agriculture** : 100 millions \$ pour appuyer nos agriculteurs.
- **R-D et innovation** : 75 millions \$ sur trois ans.
 - Valorisation de la recherche universitaire.
 - Meilleurs incitatifs à la R-D pour les entreprises.

Poursuivre la décentralisation

- **Régions** : 150 millions \$, dont la moitié pour les FIER et les FLI.
- **Municipalités** : 1,7 milliard \$ de plus sur cinq ans.
- **Infrastructures** et équipements de **transport en commun** : 1,5 milliard \$ sur trois ans.

Finances publiques

- Maintien de l'équilibre budgétaire.
- Croissance des dépenses limitée à 3,9 %.
- Instauration du Fonds des générations.
- 4,7 milliards \$ d'investissements en immobilisations.

Le Fonds des générations

Ramener la dette en deçà de 25 % du PIB d'ici 2025

- Le Fonds des générations sera créé par une loi.
- La Caisse de dépôt et placement du Québec sera chargée de la gestion du Fonds.

Capitaliser sur la ressource que représente l'eau

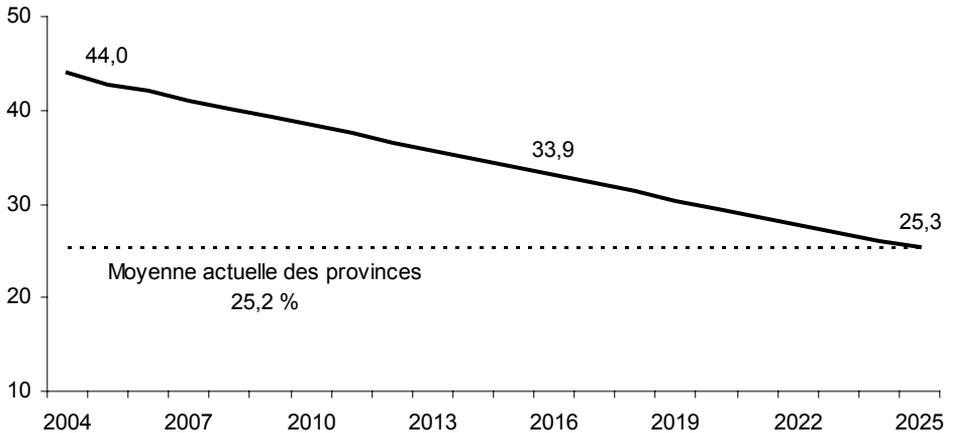
- À compter du 1^{er} janvier 2007, Hydro-Québec sera graduellement assujettie au même régime de redevances hydrauliques qui s'applique aux producteurs privés.
 - Hydro-Québec sera invitée à absorber les coûts de ces redevances principalement par des gains d'efficacité et par l'augmentation des revenus liés à l'exportation.
 - S'il y a lieu, le gouvernement sera disposé à modifier, dans le temps, les résultats attendus d'Hydro-Québec.
- À compter du 1^{er} janvier 2007, les redevances hydrauliques que perçoit déjà le gouvernement auprès des producteurs privés d'hydroélectricité seront graduellement versées dans le Fonds des générations.
- Les redevances versées au Fonds s'élèveront à 73 millions de dollars en 2006-2007, à 374 millions de dollars en 2007-2008 et à 600 millions de dollars à compter de 2008-2009.
- Une partie des bénéfices provenant de la vente, sur les marchés étrangers, des surplus d'électricité générés par l'augmentation anticipée de la capacité de production d'Hydro-Québec, sera aussi versée au Fonds des générations.
- Les travaux déjà entrepris sur les modalités relatives à l'instauration d'une redevance sur le captage de l'eau seront poursuivis.

- D'autres revenus pourront alimenter le Fonds des générations, notamment les revenus découlant de la vente de certains actifs non stratégiques pour l'État.

Des résultats concrets

- L'objectif du Fonds des générations est de ramener la dette en deçà de 25 % du PIB d'ici 2025.
 - Elle aura alors été ramenée sensiblement au niveau de la moyenne actuelle des provinces canadiennes.

PROJECTION DU NIVEAU DE LA DETTE TOTALE PAR RAPPORT À LA TAILLE DE L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE (en pourcentage du PIB)



Investir dans nos priorités

1,3 milliard \$ de plus pour la santé

- En 2006-2007, la santé demeure une priorité avec une augmentation de l'enveloppe des dépenses de 1,3 milliard de dollars :
 - cela représente une croissance des dépenses de 6,3 %;
 - près des deux tiers de l'augmentation des dépenses du gouvernement sont consacrés à la santé;
 - le budget de la santé atteint 22,1 milliards de dollars en 2006-2007.
- Depuis 2003, le budget de la santé a augmenté de 4,2 milliards de dollars.
- Des investissements additionnels de 485 millions de dollars en immobilisations seront effectués.
 - Avec les investissements annoncés dans le *Budget 2005-2006*, plus de 2 milliards de dollars additionnels auront été investis dans le domaine de la santé.

Une meilleure accessibilité aux soins de santé

- Améliorer l'accès à la chirurgie et le fonctionnement des salles d'urgence.
- Renforcer la lutte contre le cancer.
- Poursuivre la mise en œuvre des plans d'action pour les personnes âgées et dans le domaine de la santé mentale.
- Améliorer le soutien aux jeunes en difficulté et aux autres clientèles vulnérables.
- Accroître les efforts de prévention et de protection.
- Investir dans des équipements médicaux de pointe telles les installations de radio-oncologie et de cardiologie.
- Ajouter de nouveaux lits dans les CHSLD.

159 millions \$ pour faciliter le maintien à domicile des personnes âgées

- 54 millions de dollars de plus seront alloués pour les soins et les services offerts aux personnes âgées qui souhaitent demeurer dans leur milieu de vie, ce qui portera à 159 millions de dollars le montant disponible.
- Des améliorations au crédit d'impôt pour soins à domicile seront apportées à compter du 1^{er} janvier 2007 :
 - la procédure d'obtention du crédit d'impôt est simplifiée, ce qui permettra à 290 000 aînés, soit 180 000 de plus qu'actuellement, de demeurer plus longtemps dans leur résidence;
 - les services infirmiers pour les personnes qui ont besoin de soins particuliers, dans les résidences pour les personnes âgées ou à domicile, seront admissibles;
 - le taux du crédit d'impôt est majoré de 23 % à 25 %;
 - le plafond des dépenses est augmenté de 12 000 \$ à 15 000 \$.

IMPACT DE LA BONIFICATION DU CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE POUR LE MAINTIEN À DOMICILE D'UNE PERSONNE ÂGÉE SELON CERTAINES SITUATIONS TYPES – 2007

(en dollars)

Situations types	Crédit d'impôt avant budget	Crédit d'impôt après budget	Gain
Résidence pour personnes âgées – dépenses admissibles :			
- 5 000 \$, dont 1 000 \$ pour des soins infirmiers	920	1 175	255
- 15 000 \$ ⁽¹⁾ , dont 3 000 \$ pour des soins infirmiers	2 760	3 750	990
Domicile – dépenses admissibles :			
- 1 000 \$ ⁽²⁾	–	175	175
- 6 000 \$, dont 5 000 \$ pour des soins infirmiers	230	1 425	1 195

(1) Dépenses de 15 300 \$ moins une franchise de 300 \$.

(2) On suppose que la personne âgée n'utilise pas le crédit d'impôt avant le Budget 2006-2007.

660 millions \$ de plus pour l'éducation

- En 2006-2007, le gouvernement injectera 660 millions de dollars de plus en éducation :
 - ce qui porte le budget à 13 milliards de dollars;
 - ce qui représente une augmentation de 5,4 %.
- Depuis 2003, le gouvernement a ajouté plus de 1,6 milliard de dollars dans le réseau de l'éducation.
- Des investissements additionnels en immobilisation de près de 300 millions de dollars sont annoncés en 2006-2007 :
 - ce qui porte à 1,2 milliard de dollars le total des investissements des deux dernières années.

Appuyer la réussite scolaire

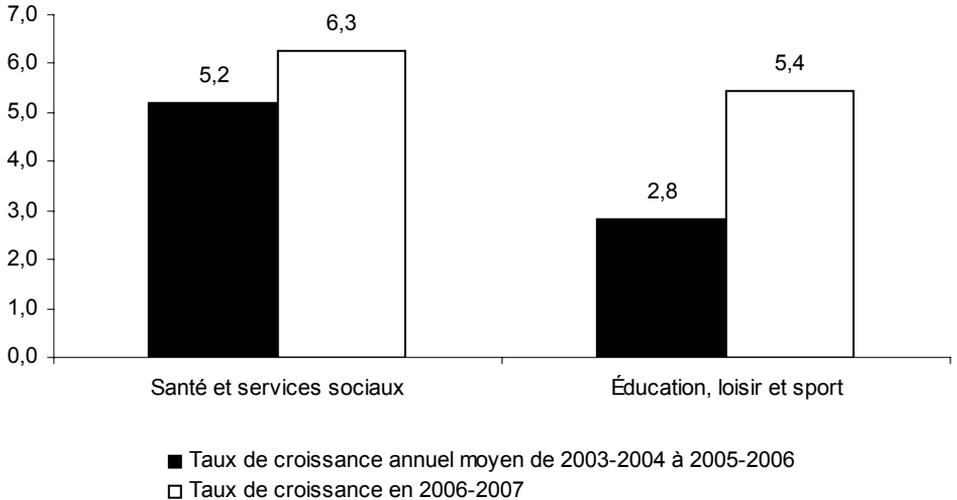
- 100 millions de dollars de plus pour mieux accompagner les élèves en difficulté.
- Une heure trente minutes d'enseignement de plus par semaine au primaire, à compter de cet automne.
- Enseignement de l'anglais dès la 1^{re} année.
- Construction du pavillon John-Molson de l'Université Concordia.
- Mise à jour et création de nouveaux programmes en formation technique au collégial.
- Ajout d'équipements de technologie de l'information et des communications.
- Transformation des laboratoires de science de 2^e cycle du secondaire.

Accorder la priorité à la santé et à l'éducation

- Le gouvernement a tenu son engagement d'accorder la priorité à la santé et à l'éducation.
 - Depuis 2003, le gouvernement a consenti près de 6 milliards de dollars supplémentaires en santé et en éducation.
- De 2003-2004 à 2005-2006, les dépenses en santé ont connu une croissance annuelle de 5,2 %. Ces dépenses devraient croître de 6,3 % en 2006-2007.
- De 2003-2004 à 2005-2006, les dépenses en éducation ont crû de 2,8 % par année. En 2006-2007, leur croissance devrait se situer à 5,4 %.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES – SANTÉ ET ÉDUCATION

(en pourcentage)



Mettre en valeur notre culture et notre patrimoine

- Le Fonds culturel du patrimoine québécois sera mis sur pied :
 - il bénéficiera d'un budget de 10 millions de dollars financé par une partie des revenus de la taxe sur le tabac versée actuellement au Fonds spécial olympique;
 - il financera la conservation et la mise en valeur des éléments les plus significatifs du patrimoine;
 - la participation des partenaires permettra des investissements pouvant atteindre 200 millions de dollars.

- Le gouvernement met aussi à la disposition de la culture une enveloppe additionnelle de 58 millions de dollars pour la réalisation de projets d'investissements en immobilisations tels que :
 - le développement des bibliothèques municipales;
 - la mise en valeur du patrimoine religieux.

- Une somme de 5 millions de dollars sera accordée afin de soutenir le fonctionnement des musées.

- Une aide supplémentaire récurrente de un million de dollars destinée aux écoles de formation artistique afin de préparer la relève sera disponible.
 - Ce budget additionnel profitera à près de 100 organismes et 25 000 jeunes.

- Diverses mesures fiscales totalisant 3 millions de dollars par année entreront aussi en vigueur, notamment l'amélioration de la rente d'étalement du revenu d'artiste.

Soutenir nos jeunes

- Une nouvelle stratégie pour la jeunesse sera rendue publique sous peu.
 - Elle sera dotée d'une enveloppe de plus de 110 millions de dollars sur trois ans.
 - Dès 2006-2007, des mesures totalisant près de 30 millions de dollars seront mises en œuvre.
- Le crédit d'impôt pour stage en milieu de travail sera reconduit de façon permanente.
 - Une somme de 25 millions de dollars par année est prévue.

Le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique

- Le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique sera créé.
 - Il sera doté d'une enveloppe de 30 millions de dollars financée par une partie des revenus de la taxe sur le tabac actuellement versée au Fonds spécial olympique.
 - Les projets seront lancés par les fédérations sportives, les municipalités et le secteur privé.
 - Le gouvernement fédéral sera invité à participer à ce programme.
- La participation des partenaires à ce fonds permettra des investissements de 500 millions de dollars.
- Ce nouveau fonds permettra de soutenir des projets tels :
 - la construction de piscines, de terrains de soccer ou de football;
 - des salles de gymnastique, des pistes d'athlétisme et des centres sportifs.
- Le nouveau Fonds prévoit une somme de 6 millions de dollars par année qui sera dédiée à l'organisation de grands événements sportifs et à la mise en candidature des villes québécoises.

Faciliter la conciliation travail-famille

- Le gouvernement continue à faire des gestes pour faciliter la conciliation travail-famille.
 - Pour venir en aide aux parents d'enfants d'âge scolaire pendant la semaine de relâche, le budget des services de garde en milieu scolaire sera augmenté de 4 millions de dollars par année.
 - Cette mesure permettra d'offrir le service à un prix réduit au cours de ce congé.
 - Cette dépense sera par ailleurs admissible au crédit d'impôt remboursable pour frais de garde.
 - 3 millions de dollars en 2006-2007 seront injectés pour soutenir le fonctionnement des haltes-garderies communautaires.
 - Ces haltes-garderies accueillent déjà près de 12 000 enfants.

Un gouvernement attentif aux jeunes familles

- Le gouvernement a déjà fait plusieurs gestes qui démontrent clairement sa volonté de faciliter la conciliation travail-famille :
 - ajout de plus de 30 000 places en trois ans pour atteindre l'objectif de 200 000 places en garderie à contribution réduite pour les enfants du Québec;
 - augmentation du revenu disponible des jeunes familles, notamment avec le Soutien aux enfants : 500 millions de dollars tous les trois mois pour 850 000 familles québécoises;
 - instauration de la Prime au travail pour encourager les personnes à faible revenu à demeurer en emploi et pour inciter celles qui n'y sont pas à rallier le marché du travail;
 - mise en place le 1^{er} janvier dernier du Régime québécois d'assurance parentale, le régime le plus généreux au Canada.

Faire preuve d'équité et de générosité

158 millions \$ pour la construction et la rénovation de logements sociaux

- Le gouvernement investira 83 millions de dollars pour la construction et la rénovation de logements sociaux :
 - 1 400 logements sociaux additionnels seront construits;
 - cela aura permis de construire 20 000 nouveaux logements, soit 7 000 de plus que promis.
- 16 millions de dollars sur trois ans seront consacrés à la rénovation d'habitations à loyer modique.
 - Avec la contribution du gouvernement fédéral, cela représente un investissement de 45 millions de dollars.
- L'enveloppe budgétaire allouée à la Société d'habitation du Québec sera augmentée de 29 millions de dollars, afin de compenser pour l'augmentation des coûts de construction.

NOMBRE DE LOGEMENTS SOCIAUX

	Logements livrés ⁽¹⁾	Logements à livrer	Total
<i>AccèsLogis Québec</i>	3 161	7 769	10 930
<i>Logement Abordable Québec</i>	3 112	5 958	9 070
TOTAL	6 273	13 727	20 000

(1) Au 31 janvier 2006.

Un fonds de 58 millions \$ pour l'action communautaire

- Le gouvernement versera une contribution de 10 millions de dollars sur cinq ans pour la création avec des partenaires, dont le gouvernement fédéral, d'un Fonds d'investissement de 58 millions de dollars pour les entreprises collectives.

Encourager la philanthropie

- Le taux du crédit d'impôt pour tous les dons excédant 200 \$ sera majoré de 20 % à 24 % afin d'encourager la philanthropie dans notre société.
 - Près de 400 000 donateurs québécois profiteront de cette mesure.

Une réduction d'impôt de 288 millions \$

- Le *Budget 2006-2007* annonce une réduction d'impôt de 288 millions de dollars.
- À compter du 1^{er} janvier 2007, la déduction fiscale pour les travailleuses et les travailleurs sera doublée. Elle passera donc de 500 \$ à 1 000 \$.
 - Cette déduction profitera à 3,2 millions de travailleurs.

GAINS DÉCOULANT DE LA DÉDUCTION DE 1 000 \$ POUR LES TRAVAILLEURS – 2007 (en dollars)

Revenu de travail	Couple avec deux enfants et ayant deux revenus de travail ⁽¹⁾	Famille monoparentale avec un enfant	Personne vivant seule
15 000	–	144	144
20 000	–	160	160
25 000	240	160	160
30 000	275	230	230
35 000	294	270	230
40 000	314	240	200
45 000	400	240	200
50 000	440	240	200
75 000	480	280	240
100 000	440	240	240

(1) L'un des conjoints gagne 60 % des revenus du ménage et l'autre, 40 %.
- Signifie que le ménage ne paie pas d'impôt.

- Cette réduction d'impôt s'ajoute à celles annoncées dans le *Budget 2004-2005* et le *Budget 2005-2006*.
 - Avec l'indexation du régime fiscal, les baisses d'impôt accordées aux contribuables québécois atteignent 2,9 milliards de dollars en 2007.
- Les actions du gouvernement auront permis de faire passer l'écart de fardeau fiscal par rapport aux autres provinces de 2,2 milliards de dollars à moins de un milliard de dollars.

GAINS DES CONTRIBUABLES SELON LA TRANCHE DE REVENU – 2007

(en millions de dollars)

Revenu du contribuable	<i>Budget</i> 2004-2005	<i>Budget</i> 2005-2006	<i>Budget</i> 2006-2007	Indexation ⁽¹⁾	Total
Moins de 15 000 \$	369	15	29	77	490
De 15 000 \$ à 25 000 \$	255	62	63	157	537
De 25 000 \$ à 50 000 \$	260	166	150	492	1 068
De 50 000 \$ à 75 000 \$	90	81	73	258	502
De 75 000 \$ à 100 000 \$	23	27	26	108	184
Plus de 100 000 \$	12	21	21	83	137
TOTAL	1 009	372	362	1 175	2 918

(1) Indexation pour les années 2004, 2005, 2006 et 2007.

Miser sur le développement économique et durable

925 millions \$ de plus pour la forêt

- Pour continuer à soutenir les travailleurs, les régions et l'industrie forestière du Québec, des moyens financiers supplémentaires de 925 millions de dollars sur quatre ans seront consentis.
 - Cela s'ajoute aux 167 millions de dollars annoncés dans le *Budget 2005-2006*, pour un total de 1,1 milliard de dollars.

INTERVENTIONS FINANCIÈRES POUR SOUTENIR LE SECTEUR FORESTIER (en millions de dollars)

Mesures	Total
Investissement et modernisation	
Enveloppe de prêts de 425 M\$ pour les investissements des scieries, des usines de fabrication de panneaux et des usines de pâtes et papiers	
• 350 M\$ - Prêts aux entreprises ayant versé des droits compensatoires et antidumping	—
• 75 M\$ - Prêts aux PME	20,0
Réduction des coûts d'opération et d'investissements sylvicoles	
Mesures de réduction des coûts d'opération et d'investissements sylvicoles	210,0
Crédit d'impôt remboursable de 40 % pour la construction et la réfection majeure de chemins d'accès et de ponts en milieu forestier	100,0
Crédit de taxe sur le capital de 15 % des investissements réalisés jusqu'en 2009 par les entreprises manufacturières de première transformation du bois	120,0
Étalement du revenu pour les exploitants de boisés privés	6,0
Sous-total - Réduction des coûts d'opération et d'investissements sylvicoles	436,0
Aide aux travailleurs	
Programme de soutien pour les travailleurs	44,0
Total des mesures fiscales et budgétaires	500,0
Enveloppe de prêts pour l'investissement et la modernisation	425,0
Sous-total Budget 2006-2007	925,0
Montant annoncé au Budget 2005-2006	167,3
TOTAL - Budget 2005-2006 et Budget 2006-2007	1 092,3

100 millions \$ pour appuyer nos agriculteurs

- Des investissements de 79 millions de dollars seront effectués afin de protéger la santé publique, notamment pour la construction de nouveaux laboratoires d'épidémiologie et de pathologie animale.
 - Un soutien financier pour le confinement des oiseaux d'élevage sera aussi mis en place.
- Les producteurs de porcs bénéficieront d'un nouveau crédit d'impôt remboursable de 30 % pour l'achat d'équipements de traitement du lisier afin de les aider à faire les investissements requis pour assurer un environnement de qualité.
- 3 millions de dollars seront consacrés à la commercialisation et à la distribution des produits du terroir de même qu'au développement de l'industrie des alcools artisanaux.
 - Cette mesure favorisera la diversification agricole.

Protéger la santé publique

- Deux laboratoires d'épidémiologie et de pathologie animale seront modernisés :
 - un laboratoire à Saint-Hyacinthe et un autre à Québec.
- Les producteurs québécois d'oiseaux d'élevage recevront un soutien financier relativement aux investissements nécessaires pour le confinement de leurs oiseaux.

Améliorer la fiscalité des entreprises

- Une nouvelle baisse du taux d'imposition des PME est annoncée :
 - il passera de 8,5 % à 8,0 % dès le lendemain du budget.

TAUX D'IMPOSITION SUR LE REVENU DES PME (en pourcentage)

	2005	1 ^{er} janvier 2006	24 mars 2006
Taux d'imposition	8,9	8,5	8,0

Réforme de la fiscalité des entreprises

- Depuis janvier 2004, le seuil d'exemption pour la taxe sur le capital a été haussé progressivement, pour atteindre un million de dollars.
 - Cela a fait en sorte que depuis le 1^{er} janvier 2005, les trois quarts des entreprises québécoises ne paient plus de taxe sur le capital.
- Dans le dernier budget, la diminution graduelle de plus de 50 % du taux de la taxe sur le capital a été annoncée.
- Un crédit de taxe sur le capital égal à 5 % de la valeur des investissements en machinerie et en équipement a été introduit.
 - Dans les faits, ce crédit élimine complètement la taxe sur le capital pour les entreprises qui renouvellent leur machinerie et leur équipement.
- Le taux d'imposition des PME est passé de 8,9 % à 8,5 % le 1^{er} janvier dernier.

75 millions \$ pour miser sur l'innovation

- Des mesures de soutien de 75 millions de dollars sur trois ans qui permettront notamment :
 - de valoriser davantage la recherche universitaire pour en maximiser les retombées économiques;
 - d'accroître l'accessibilité aux crédits d'impôt à la R-D;
 - d'améliorer la recherche et l'innovation dans les PME;
 - de financer des organismes voués à la recherche.
- La stratégie gouvernementale de développement économique a fixé la cible de consacrer 3 % du PIB du Québec à la R-D d'ici 2010 :
 - ces appuis additionnels contribueront à atteindre cet objectif.

Promouvoir la recherche et l'innovation

- Concrètement, la mise de fonds dans l'innovation :
 - permettra l'implantation d'un programme de maturation technologique qui aidera les chercheurs des universités et des centres de recherche publics à confirmer la faisabilité technique et le potentiel économique de leurs découvertes scientifiques;
 - favorisera l'embauche de personnel technique et scientifique dans les PME;
 - accordera du financement additionnel à des leaders de la recherche tels l'Institut national d'optique et Génome Québec.

20 millions \$ pour les échanges commerciaux

- Une somme de 20 millions de dollars sur trois ans sera versée pour appuyer la politique internationale, notamment pour soutenir et développer des échanges commerciaux avec les pays émergents, comme la Chine, l'Inde et le Brésil.

Capital de risque : des résultats prometteurs

- Le montant annuel que Capital régional et coopératif Desjardins est autorisé à lever sera maintenu à 150 millions de dollars avec un crédit d'impôt applicable de 35 %.
 - Ce financement permettra le développement d'entreprises et de coopératives performantes sur l'ensemble du territoire québécois.

Améliorer la capitalisation des entreprises

- La place de l'État dans le capital de risque a été modifiée de façon à ce que le secteur privé augmente sa présence, notamment les investisseurs étrangers.
- Depuis 2003, le gouvernement agit davantage comme levier pour favoriser l'investissement privé plutôt que d'assumer les risques et le rôle du secteur privé.
- Cette approche donne des résultats encourageants.
 - Pour une deuxième année consécutive, les investissements en capital de risque ont connu une croissance, avec une hausse de 11,7 % en 2005. Cette hausse provient en totalité du secteur privé.
 - Les investisseurs étrangers sont de plus en plus présents avec des investissements de 122 millions de dollars au Québec en 2005, ce qui représente une hausse de 130 % par rapport à 2002.
 - En 2005, le Québec se classait au neuvième rang en ce qui concerne les montants investis en capital de risque à l'échelle des juridictions nord-américaines.
 - Les fonds fiscalisés jouent un rôle très actif dans ce secteur. Ils ont effectué 44,8 % des investissements en capital de risque au Québec en 2005.

Régionalisation et décentralisation

Soutenir les régions

- Les budgets des CRE seront relevés de 8 millions de dollars par année.
- Le siège social de la Société québécoise d'exploration minière, la SOQUEM, filiale de la Société générale de financement, sera relocalisé à Val-d'Or.
- Afin de relever le défi de trouver de nouvelles réserves minières :
 - 3 millions de dollars sur deux ans seront consacrés à la poursuite de l'inventaire géologique;
 - un Bureau de l'exploration géologique du Québec sera établi, également à Val-d'Or.
- Le crédit d'impôt pour nouveaux diplômés travaillant dans une région ressource éloignée sera ajusté :
 - il s'appliquera désormais sans égard à l'emplacement de l'employeur;
 - certains changements y seront apportés pour encourager les jeunes à rester en région plus longtemps.
- Les crédits d'impôt visant à stimuler l'activité économique dans les régions ressources seront maintenus et mieux encadrés.
 - Des modifications relativement aux activités d'installation seront apportées.

Un financement accru pour les FIER et les FLI

- Le Fonds d'intervention économique régional (FIER), volet régions, a investi plus de 156 millions de dollars dans 11 des 17 régions du Québec.
 - Une mise de fonds additionnelle de 30 millions de dollars sera versée dans les FIER-Régions.
- À ce jour, le gouvernement a octroyé 126 millions de dollars aux fonds locaux d'investissement (FLI) administrés par les 120 CLD présents sur le territoire.
 - L'enveloppe sera augmentée de 15 millions de dollars par année, pour les trois prochaines années.
- 12,5 millions de dollars supplémentaires seront consacrés au développement de nouvelles entreprises dans les créneaux d'excellence identifiés dans les différentes régions du Québec.

Des retombées importantes pour les FIER et les FLI

- Pour les FIER :
 - chaque dollar investi par le secteur privé entraîne une mise de fonds de deux dollars du gouvernement;
 - 22 fonds FIER-Régions ont été mis en place.
- Bilan des interventions des FLI de 1998 à 2004 :
 - 47 099 emplois créés ou maintenus;
 - 4 733 entreprises ont bénéficié d'une aide financière.

Tourisme

- Plus de 15 millions de dollars seront investis cette année afin de soutenir l'industrie touristique :
 - dont 12,5 millions de dollars de plus annuellement dans le Fonds de partenariat touristique qui a pour mission de faire la promotion de toutes les régions du Québec.

Un nouveau partenariat financier avec les municipalités

- Une entente de principe sur un nouveau partenariat entre le gouvernement et les municipalités a été conclue.
 - Le partenariat inclut le remboursement graduel aux municipalités des montants qu'elles paient en taxe de vente sur leurs achats de biens et services.
- Le gouvernement augmentera sa contribution aux coûts des services de la Sûreté du Québec à 50 % d'ici 2010.
 - À cette fin, le gouvernement consentira une somme additionnelle de 112,5 millions de dollars sur cinq ans.
- Le gouvernement paiera à compter de janvier 2007 la totalité des taxes foncières afférentes aux musées, à la Grande Bibliothèque et au Grand Théâtre de Québec.
 - Cette mesure se traduira par des revenus additionnels de près de 8 millions de dollars pour les villes.
- Le gouvernement participera au financement de la modernisation des infrastructures de l'aéroport de Québec.

Transport en commun

- 1,5 milliard de dollars seront alloués pour la réalisation d'investissements majeurs au cours des trois prochaines années afin de maintenir et de renouveler les infrastructures et les équipements de transport. Parmi les projets prioritaires figurent :
 - la rénovation des stations du métro de Montréal et le remplacement de ses wagons;
 - le développement de la desserte nord-est de Montréal par un nouveau train de banlieue;
 - la mise en place d'installations d'entretien pour le Réseau de transport de la Capitale.
- Les sociétés de transport en commun pourront dorénavant obtenir le remboursement complet de la taxe sur les carburants.

Le transport en commun : un choix écologique

- Un autobus peut remplacer 40 automobiles.
 - Un usage accru du transport en commun contribuera efficacement :
 - à réduire les gaz à effet de serre;
 - à favoriser un développement durable.
-
- Les employeurs qui défraient en tout ou en partie les coûts du laissez-passer de leurs employés pourront déduire de leurs impôts le double du montant payé; pour les employés, cet avantage sera non imposable.
 - Un remboursement de la TVQ jusqu'à concurrence de 1 000 \$ à l'achat des modèles de véhicules hybrides les plus éconoénergétiques sera accordé.
 - La taxe sur le carburant payée à l'achat de biodiesel sera remboursée.

Une discipline budgétaire payante

- Au cours des trois dernières années, de 2003 à 2006, la croissance des dépenses a été limitée à une moyenne annuelle de 3,7 %.
 - À titre de comparaison, les dépenses du gouvernement fédéral ont crû en moyenne de 7,0 % au cours de la même période.
 - Pour l'ensemble des provinces, la croissance des dépenses a été de 6,4 %.
- Le gouvernement poursuivra sa gestion rigoureuse et limitera la croissance des dépenses à 3,9 % en 2006-2007.
- Les dépenses de programmes en pourcentage du PIB seront de 17,6 % en 2006-2007 et de 17,5 % en 2007-2008, le niveau le plus bas depuis les 35 dernières années.
- Le contrôle des dépenses a permis au gouvernement de donner suite à son engagement d'accorder la priorité :
 - à la santé;
 - à l'éducation;
 - à la réduction du fardeau fiscal des Québécoises et des Québécois;
 - à la modernisation des infrastructures.
- Cette année, le gouvernement effectuera des investissements en immobilisation d'une valeur de 4,7 milliards de dollars :
 - dont une enveloppe de près de 1,6 milliard de dollars consacrée au maintien des actifs.
- La gestion rigoureuse et la bonne performance de l'économie permettront d'atteindre encore une fois l'équilibre budgétaire en 2006-2007.
- Pour 2007-2008, le gouvernement prévoit également maintenir l'équilibre budgétaire.
 - La croissance des dépenses sera limitée à 3,1 %.
 - La gestion rigoureuse des finances publiques sera maintenue.
- Le gouvernement poursuivra ses efforts de lutte contre l'évasion fiscale.

Moderniser la gouvernance

Revoir la gouvernance des sociétés d'État

- Le ministre des Finances déposera sous peu un énoncé de politique sur la gouvernance des sociétés d'État.
- Cet énoncé de politique permettra de franchir une nouvelle étape vers une gouvernance améliorée :
 - les fonctions de président du conseil d'administration et de président et chef de la direction seront dorénavant séparées;
 - le mandat des conseils d'administration sera modifié et la reddition de comptes des sociétés d'État sera renforcée;
 - des responsabilités additionnelles seront confiées au Vérificateur général;
 - les lois constitutives des sociétés d'État seront révisées systématiquement tous les dix ans.

Une gouvernance améliorée

- L'objectif poursuivi par le gouvernement avec son énoncé de politique sur la gouvernance est de favoriser une gestion qui réponde à des critères rigoureux :
 - de transparence;
 - d'intégrité;
 - de responsabilité.

Améliorer la transparence des finances publiques

- Dès 2006-2007, le gouvernement innovera en publiant un rapport financier mensuel qui permettra de suivre l'évolution de la situation financière.
 - Le Québec sera la première province à publier aussi fréquemment l'information portant sur ses activités financières.
- Pour compléter ce portrait, le gouvernement publiera, chaque automne, un rapport qui fera le point sur la situation économique et financière du Québec.
- Il rendra également public simultanément un rapport sur les dépenses fiscales.

Pour une meilleure transparence

- Depuis 2003-2004, une nouvelle annexe des comptes publics présente les surplus et les déficits annuels et cumulés des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux.
- Les *Comptes publics 2004-2005* ont innové en présentant une section réservée à l'analyse financière ainsi que des indicateurs financiers.
- À compter de 2005-2006, les revenus des transferts fédéraux sont comptabilisés sur une base d'exercice plutôt que sur une base de caisse.
- La méthode de calcul de la provision pour pertes sur les interventions financières garanties a été améliorée.
- Le Fonds des générations assurera une meilleure transparence quant aux efforts consacrés au remboursement de la dette.

ANNEXE

QUELQUES INDICATEURS ÉCONOMIQUES
(Variation en pourcentage)

	2005	2006	2007
PIB réel	2,2	2,5	2,4
PIB nominal	4,5	4,2	4,0
Exportations (en termes réels)	3,8	4,2	4,7
Consommation nominale	5,6	4,7	4,0
Mises en chantiers (en milliers)	50,9	42,9	38,1
Prix à la consommation	2,3	2,3	1,9
Création d'emplois (en milliers)	36,8	55,2	42,6
Taux de chômage (taux en %)	8,3	8,2	8,2
Dollar canadien (en cents américains)	82,5	85,1	81,6

